

VIVRE ET TRAVAILLER EN **INDE**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Index

| | |
|--|----|
| 1. Vue d'ensemble..... | 1 |
| 2. Formalités d'entrée et visas..... | 2 |
| 3. Importation et douane | 4 |
| 4. Vaccinations et Santé..... | 6 |
| 5. Annonce et séjour..... | 8 |
| 6. Travail..... | 9 |
| 7. Prévoyance et assurances..... | 11 |
| 8. Impôts | 15 |
| 9. Regroupement familial, mariages et partenariats | 17 |
| 10. Ecoles et éducation | 18 |
| 11. Coût de la vie..... | 19 |
| 12. Logement et transports..... | 20 |
| 13. Culture et communication..... | 21 |
| 14. Sécurité | 22 |
| 15. Suisses et Suissesses..... | 23 |
| Contact..... | 25 |

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s'adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l'étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu'il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu'ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées. Qu'il s'agisse des publications sur papier ou des dossiers électroniques, nos brochures ne

constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l'exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne. Les prestations d'Emigration Suisse se fondent sur l'art. 51 de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire «Emigration Suisse».

Editeur

Département fédéral des Affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, CH-3003 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu'en format PDF sous www.swissemigration.ch

Berne, 11.12.2015

Loi sur les Suisses de l'étranger



La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

1. Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays

République de l'Inde

Langue nationale

Hindi, anglais (langues officielles)

Capitale

New Delhi

Régime politique

République

Chef de l'Etat

Shri Pranab Mukherjee (Président)

Chef du gouvernement

Narendra Modi

Nombre d'habitants

1.24 milliards (estimation 2013)

Superficie

3'287'263 km²

PIB par habitant

USD 1'414 (estimation 2013)

Importations de la Suisse

CHF 1'615 millions (2014 prov.)

Exportations vers la Suisse

CHF 1742 millions (2014 prov.)

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 31.12.2014

834

Accords bilatéraux

✓ [Banque de données des traités internationaux](#)

Administration et droit

L'Inde, Etat fédéral, est formée de 29 états et de 7 territoires. La Constitution du 26 janvier 1950 dote l'Inde d'institutions inspirées du parlementarisme britannique. Elle est membre du Commonwealth.

Géographie

L'Inde, pays d'Asie méridionale, occupe la majeure partie du sous-continent indien. Elle est le deuxième pays le plus peuplé et le 7^e pays le plus grand du monde. Le littoral s'étend sur plus de 7'000 km.

Climat

Le climat varie grandement d'une région à l'autre. Il est fondamentalement défini davantage par les saisons sèche et humide que par les contrastes de températures.

Météo

✓ [Service météorologique national](#)

Décalage horaire

- 7 à - 8 heures

✓ [Carte des fuseaux horaires](#)



2. Formalités d'entrée et visas

Les règles applicables peuvent changer à tout moment. Pour obtenir des informations fiables sur les formalités d'entrée et les visas, veuillez-vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire compétente (ambassade ou consulat) de votre pays de destination.

DFAE Conseils aux voyageurs / Itineris

Avant d'entreprendre votre voyage, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs sur la sécurité, régulièrement mis à jour par le DFAE et d'enregistrer vos voyages en ligne sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

India Visa Application Centre

Toute personne de nationalité suisse qui se rend en Inde, quelle que soit la raison de son séjour, doit être en possession d'un visa. Les visas sont délivrés en Suisse, à Berne et à Genève, par le «India Visa Application Centre» (IVAC).

Vous trouverez les différents types de visas sur la page «Tout sur vos visas», ainsi que les formulaires de demande de visa en ligne. Les documents à joindre à la demande sont listés sous «How to apply» (Step 2).

La nature d'un visa ne peut pas être modifiée en Inde. Toute démarche en relation avec la prolongation des visas est à traiter avec les offices régionaux d'enregistrement pour les étrangers (FRRO).

WWW

- ✓ [Ambassade de l'Inde en Suisse](#)
- ✓ [Conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Itineris](#)
- ✓ [Visa Service IVAC](#)
- ✓ [Visa Applications Centers](#)
- ✓ [Visas pour l'Inde VFS.GLOBAL](#)
- ✓ [Tout sur vos visas](#)
- ✓ [Bureau de l'Immigration en Inde](#)
- ✓ [Contacts FRRO](#)

Immigration et séjour

Les personnes bénéficiant d'un visa long séjour (plus que 180 jours) sont tenues de s'enregistrer dans un délai de 14 jours après leur arrivée auprès de l'Office régional d'enregistrement pour les étrangers de la juridiction où elles ont l'intention de s'établir. Cette disposition s'applique aux visas suivants: student visa, research visa et employment visa (visa de travail). Voir aussi «[annonce et séjour](#)».

Les mineurs (- 18 ans) non accompagnés ou qui voyagent en compagnie d'adultes qui n'ont pas le droit de garde ont besoin d'une lettre d'autorisation signée par les deux parents ainsi que d'une photocopie de leurs passeports.

2.1 Personnes avec activité lucrative

Une personne employée par une compagnie en Inde recevra un visa de travail. Les documents à présenter sont énumérés sur la page «employment visa» (contrat de travail, lettre d'engagement de l'employeur entre autres). La prolongation ou le renouvellement d'un visa de travail devra se faire auprès du FRRO. Ils sont en principe prolongés aussi longtemps que la personne bénéficie d'un contrat de travail, mais au maximum pour 5 ans.

WWW

- ✓ [Employment Visa](#)

Détachement

Les travailleurs suisses détachés par une entreprise en Suisse en Inde doivent demander un visa de travail. Les conditions à remplir sont les suivantes:

- la personne doit être qualifiée pour ce travail
- son salaire doit dépasser les USD 25'000 par an

Stagiaires

La Suisse n'a pas conclu un accord d'échange professionnel avec l'Inde.

2.2 Personnes sans activité lucrative

Les membres de la famille d'une personne partant avec un visa de travail doivent faire une demande de visa d'entrée (Entry Visa).

Cf. également paragraphe «Retraités»

✓ [Entry Visa](#)

WWW

Etudes et séjours linguistiques

Le visa d'études est délivré aux étudiants qui suivent leurs études dans des établissements indiens reconnus. Il est valable pour la durée des études mais pour une durée de 5 ans au maximum. La liste des documents à fournir se trouve sur le site web de l'Ambassade de l'Inde à Berne.

✓ [Visa d'études \(Study visa\)](#)

WWW

Retraités

Un statut spécial n'existe pas pour les retraités en Inde. Pour envisager un séjour de longue durée, vous devez impérativement obtenir un «entry visa», en général valable entre 6 mois et un an.

✓ [Guide pratique «Prendre sa retraite à l'étranger»](#)

WWW

Tourisme

Les touristes de nationalité suisse ont besoin d'un visa (tourist visa) pour se rendre en Inde. Le passeport suisse doit être valable au minimum 6 mois au-delà de la date de demande de visa. Un séjour touristique en Inde ne peut pas jamais dépasser 90 jours.

✓ [Visa touristique](#)

WWW

3. Importation et douane

3.1 Importation

Les prescriptions douanières sont très restrictives et souvent modifiées. Pour connaître les prescriptions les plus récentes, il est recommandé de se renseigner dans tous les cas auprès de l'Ambassade de l'Inde à Berne.

WWW

- ✓ [Douane Delhi Import/Export](#)

3.2 Déménagement

L'importation des effets de déménagement est possible pour les personnes titulaires d'un visa d'une durée d'un an dans un délai maximum de 6 mois après leur arrivée.

En raison des formalités douanières complexes et pour des raisons linguistiques, il est recommandé de confier cette tâche à une entreprise spécialisée. Une taxe de 60% est perçue sur le matériel informatique et électro-ménager.

Les sites web indiqués ci-dessous vous informent sur les procédures d'importation.

WWW

- ✓ [Central Board of Excise and Customs - règlement douanier bagages](#)
- ✓ [Central Board of Excise and Customs «Travellers Guide»](#)

3.3 Véhicules à moteur

Il est possible pour les étrangers d'importer un véhicule usagé. Veuillez vérifier les conditions à l'avance avec l'Ambassade de l'Inde à Berne ou avec l'entreprise internationale de déménagement. L'importation doit se faire dans les 6 mois qui suivent l'arrivée. Ci-dessous le lien des autorisations fiscales à ce sujet:

WWW

- ✓ [Directorate General of Foreign Trade \(Ministry of Commerce and Industry\)](#)
- ✓ [Chennai customs: importation d'un véhicule](#)

Des véhicules de qualité sont fabriqués sur place et certains d'entre eux en collaboration avec des fabricants étrangers (par exemple Suzuki, Hyundai, Honda, Toyota, Ford, Audi, etc.).

3.4 Animaux domestiques

Les animaux domestiques (chiens, chats, oiseaux) peuvent être importés. L'importation est régie par des réglementations sanitaires strictes qui doivent être respectées. Il est recommandé de confier cette tâche à une entreprise spécialisée.

WWW

- ✓ [Ambassade de l'Inde: Emmener son animal domestique](#)
- ✓ [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires info@blv.admin.ch](#)

3.5 Armes

Le droit à posséder une arme n'est pas garanti par la loi. L'importation d'armes doit être déclarée et est soumise à une autorisation spéciale. Une personne en possession d'une arme à feu doit le signaler au Secrétariat de la Défense nationale afin qu'elle soit inscrite dans le Registre fédéral des armes. Contactez l'Ambassade de l'Inde à Berne avant votre départ.

WWW

- ✓ [India Customs Baggage Rules](#)

3.6 Devises

L'unité monétaire est la roupie (divisée en 100 paisa). L'importation de devises n'est pas limitée. Toutefois les montants en monnaies étrangères doivent être déclarés s'ils dépassent USD 10'000 ou l'équivalent en autre monnaie de US\$ 5'000.-. La déclaration se fait sur le formulaire Currency Declaration Form (CDF) et les montants en-dessous de cette limite ne doivent pas être déclarés. L'exportation de devises est autorisée jusqu'à concurrence du montant importé et déclaré.

Les personnes de nationalité suisse domiciliées en Inde doivent demander à leur banque un «Inward Remittance Certificate», afin de pouvoir transférer de l'argent depuis l'étranger en Inde.

3.7 Les Suisses de l'étranger et les banques suisses

Problématique actuelle

En raison du durcissement des réglementations et des exigences fiscales internationales, il arrive régulièrement que les banques suspendent les relations bancaires avec leurs clients domiciliés à l'étranger ou qu'elles modifient les conditions et augmentent les frais de tenue des comptes.

Discutez de votre cas !

Les relations bancaires entre les clients et leur banque relèvent du droit privé. Lors de la préparation de leur séjour à l'étranger, il est conseillé à ces personnes de trouver une solution négociée avec leur banque qui corresponde à la réglementation bancaire et réponde à leurs besoins.

Développements futurs

Ce domaine est en constante évolution. La Direction consulaire et l'Organisation des Suisses de l'Etranger suivent avec attention cette évolution et publient des informations actualisées dans la « Revue Suisse », publication pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Cette problématique est également un thème de discussion sur le site internet de l'Organisation des Suisses de l'étranger ainsi que sur son forum swisscommunity.org.

Plus d'informations

WWW

- ✓ [Article dans la Revue suisse](#)
- ✓ [Ombudsman des banques](#)
- ✓ www.swisscommunity.org

4. Vaccinations et Santé

4.1 Vaccinations

Aucune vaccination n'est obligatoire pour entrer dans le pays (sauf la fièvre jaune si l'on vient d'une zone d'endémie). Il est cependant vivement recommandé de se faire vacciner contre: hépatite A et B, diphtérie-tétanos-poliomyélite, rage, rougeole. Un risque de paludisme existe (également à Delhi et Mumbai). Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de moustique et d'avoir avec soi un médicament antipaludique à prendre en cas de fièvre. Dans certains cas, les vaccins suivants sont recommandés: encéphalite japonaise et fièvre typhoïde. Consultez votre médecin de famille avant le départ. Un examen complet de santé ne peut être que recommandé.

WWW

- ✓ [Safetravel: Recommandations vaccinations](#)
- ✓ [Centre de vaccination et médecine des voyages](#)

4.2 Santé

Le système de santé en Inde ne peut être comparé au système suisse. La qualité des soins médicaux est variable d'un établissement à l'autre. Certaines cliniques privées de New Delhi offrent des services de niveau à peu près équivalent à ceux d'établissements européens. Dans les régions rurales, les standards sont relativement précaires et ne peuvent pas être comparés aux standards européens.

Les pharmacies des villes les plus importantes sont en général bien fournies en médicaments. Cependant, si vous prenez des médicaments spécifiques, vérifiez les ordonnances avec votre médecin avant le départ. Il est conseillé d'amener avec soi des médicaments de réserve.

Avant votre départ pour l'Inde consultez les conseils aux voyageurs du DFAE et parlez avec votre médecin.

Si des questions surgissent une fois sur place, adressez-vous à un hôpital privé recommandé. Le médecin de conseil de l'Ambassade parle l'anglais et l'allemand et peut vous informer sur des questions médicales et sur des institutions hospitalières en Inde (contact voir [chapitre 14](#) de ce dossier). Dans tous les cas, vérifiez votre couverture d'assurance maladie avant le départ.

Vous trouverez ci-après quelques liens internet sur des hôpitaux et sur le système de santé en Inde.

WWW

- ✓ [Ministère de la Santé](#) (liste d'hôpitaux par région)
- ✓ [Association of Healthcare Providers \(India\)](#)
- ✓ [MAX Healthcare](#)
- ✓ [Privat Multispecialty Hospital](#)
- ✓ [Liste des départements de santé publique](#)

Il est impératif de prendre quelques précautions de santé concernant la nourriture et les boissons. Ne consommer l'eau qu'après l'avoir filtrée et bouillie.

Dehli et Mumbai sont parmi les villes les plus polluées au monde. La pollution atmosphérique peut provoquer des problèmes respiratoires, particulièrement chez les enfants et les personnes âgées.

WWW

- ✓ [Indice de la qualité de l'air en Inde \(carte visuelle en temps réel\)](#)

Drogues

La législation relative à la consommation de stupéfiants est extrêmement sévère. En Inde, les peines encourues pour consommation, trafic, achat, vente et fourniture de drogues, quel que soit le type et la quantité de stupéfiant, peuvent aller jusqu'à 20 ans de prison.

Stupéfiants et substances psychotropes

De nombreux pays appliquent des prescriptions particulières pour l'importation de médicaments psychotropes (p. ex. méthadone) et de substances destinées à soigner des malades psychiques. Le cas échéant, renseignez-vous directement avant votre départ auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat) et consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE, qui contiennent des informations à ce propos ainsi que sur la médecine des voyages.

5. Annonce et séjour

5.1 Autorités locales

Toute personne étrangère qui séjourne en Inde pour un séjour de longue durée et lors d'une activité professionnelle (plus de 180 jours) devra s'inscrire auprès des autorités compétentes locales de migration dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Cette inscription se fait auprès des «Foreigners Regional Registration Officer» (FRRO) / «Foreigners Registration Officer (FRO)».

WWW

- ✓ [Bureau of Immigration](#)
(inscription des étrangers)
- ✓ [Liste FRRO](#)

Informez-vous!

Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

5.2 Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Les ressortissants suisses qui s'établissent à l'étranger doivent s'annoncer auprès de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat). Ils disposent à cet effet d'un délai de 90 jours à partir de l'annonce de départ auprès de la dernière commune suisse de domicile. Pour leur enregistrement en tant que Suisses de l'étranger, ils doivent présenter leur

passport (ou carte d'identité), leur attestation de départ et, s'ils le possèdent, leur acte d'origine.

Vos droits

Gratuite, l'annonce facilite les contacts en cas d'urgence, allège les formalités (pour l'émission de documents d'identité en vue de procédures d'état civil p. ex.) et consolide le lien avec la Suisse. Les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent gratuitement la «Revue Suisse», magazine qui leur est dédié, et peuvent, sur demande, participer aux votations et aux élections en Suisse.

WWW

- ✓ [Ambassade de Suisse New Delhi](#)
- ✓ [Consulat général Mumbai](#)
- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger OSE](#)
- ✓ [DFAE Guichet en ligne](#)

Plus d'informations

Davantage d'informations sur l'obligation d'annonce et sur le service militaire sont publiées dans le guide pratique «Emigration».

WWW

- ✓ [Guide pratique - Emigration](#)

6. Travail

6.1 Marché du travail

En raison du taux élevé de chômage en Inde il est difficile pour un étranger de trouver un emploi. Un étranger ne peut être engagé que si aucun candidat indien ne convient pour un poste vacant (préférence nationale).

- Les étrangers travaillent souvent pour des compagnies internationales.
- Le secteur des services est cependant le plus dynamique de l'économie indienne et des cadres hautement qualifiés sont demandés dans certains secteurs (énergie, télécommunications, ingénierie, hôtellerie).
- Des étrangers sont normalement recrutés pour des positions élevées comme par exemple CEO, CFO ou experts techniques. Ils sont recherchés pour des fonctions nécessitant des connaissances spécifiques en pénurie sur le marché du travail local.
- En raison d'adaptation au niveau international, les étrangers profitent de conditions salariales légèrement améliorées. Par contre, un bon salaire en Inde équivaut souvent au tiers ou au quart d'un salaire suisse.
- La législation et la réglementation indienne dans le domaine de l'emploi sont très complexes. De ce fait, l'engagement de personnel entraîne des coûts plus élevés qu'en Suisse.

6.2 Conditions de travail

Droit du travail

Le droit du travail est régi par de nombreux textes de loi et de nombreux règlements introduits par les Etats fédérés. «L'Industrial Act (IDA)» est le plus important. Il s'applique aux ouvriers et aux employés mais pas aux cadres.

- Le temps de travail hebdomadaire s'élève en principe à 9 heures par jour ou 48 heures par semaine au maximum.
- Les congés payés sont variables selon les états. Leur nombre peut aller de 15 à 30 jours par année.

- Le travail est interdit aux enfants de moins de 14 ans.
- Les heures supplémentaires sont payées double.
- L'âge de la retraite est de 60 ans.

WWW

- ✓ [Ministère du travail et de l'emploi](#)

Contrats de travail

Le contrat de travail est conclu par un accord mutuel entre l'employeur et le salarié qui y font figurer les clauses qu'ils estiment nécessaires. Ces clauses doivent respecter la réglementation prévue par la loi.

Un contrat de travail devrait couvrir les détails suivants: position, profil de poste, date et durée de la prise des fonctions, salaire détaillé (liste indiquant si les impôts sont réglés à la source ou à payer par l'employé).

En cas de litige il n'est souvent pas possible de pouvoir se fier complètement sur un contrat de travail. Une certaine lenteur du système de droit indien fait que les droits stipulés dans le contrat ne sont souvent pas justiciables.

Permis de travail

Il est absolument nécessaire d'obtenir un «employment visa» avant de partir travailler en Inde (cf. «formalités d'entrée et visa»). Celui-ci devra être prolongé auprès d'un office régional d'enregistrement pour les étrangers.

Chambres de Commerce

Switzerland Global Enterprise est représenté en Inde par le Swiss Business Hub à Mumbai:

WWW

- ✓ [Chambre de Commerce suisse en Inde \(SICC\)](#)
- ✓ [Switzerland Global Enterprise](#)

6.3 Recherche d'emploi et candidature

De très bonnes connaissances d'anglais ou de hindi sont nécessaires pour postuler à un poste de travail en Inde.

Services publics pour l'emploi

Les personnes en recherche d'emploi peuvent avoir recours au portail de la Direction générale de l'emploi (DGE&T).

WWW

- ✓ [Portail de la Direction générale de l'emploi](#)

Agences de placement privées

Il existe de nombreux sites privés de recherche d'emploi en Inde. Il faut cependant faire preuve d'une certaine prudence et ne recourir qu'aux sites connus et de bonne réputation. Voir également les remarques sur le site du Service national de l'emploi.

WWW

- ✓ [Service national de l'emploi](#)

Candidature

Comme dans la plupart des pays, une candidature en Inde commence par l'envoi d'une lettre de motivation (une page maximum) et d'un curriculum vitae.

La procédure de recrutement varie selon les entreprises. Les conseils suivants pour l'interview peuvent être utiles: Un employeur en Inde attend de vous des capacités de négociation et une grande flexibilité.

Listes d'entreprises

Les entreprises suisses avec des activités en Inde sont indiquées dans le rapport «Swiss-Indian Trade and Investment Relations».

WWW

- ✓ [Swiss-Indian Trade and Investment Relations](#)

6.4 Diplômes et certificats

Réseau de sources d'informations

Le site web enic-naric.net contient des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles. Y figurent aussi les adresses des centres d'information nationaux.

SEFRI / DFAE

Les questions relatives à ce thème peuvent être adressées au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous trouverez ci-après une liste du DFAE à ce sujet.

WWW

- ✓ [Enic-naric.net > India](#)
- ✓ [Swiss ENIC \(swissuniversities\)](#)
- ✓ [Diplômes, diplômes de fin d'études, certificats \(DFAE\)](#)
- ✓ [Reconnaissance de diplômes étrangers \(SEFRI\)](#)

7. Prévoyance et assurances

7.1 Système d'assurances sociales

Convention de sécurité sociale

La Suisse et l'Inde ont signé en 2009 une Convention de sécurité sociale qui s'applique à l'assurance-vieillesse et survivants, à l'assurance-invalidité, à l'assurance accidents et à l'assurance maladie. Attention: Cette convention règle seulement les questions de la législation applicable pour les travailleurs du détachés et le remboursement des cotisations payées auprès de l'assurance de vieillesse respective.

Cet accord a pour but d'éviter que des salariés ou des indépendants soient obligés de s'assurer simultanément dans les deux Etats. Selon cet accord, un employeur détaché en Inde par son employeur suisse n'est pas obligé de cotiser à la sécurité sociale indienne tant qu'il est attaché au système d'assurance sociale suisse par son emploi auprès d'un employeur suisse.

Sur présentation de l'attestation de détachement, les employés d'une compagnie suisse détachés en Inde sont libérés de l'obligation de cotiser au système social indien pour la durée maximale de 72 mois.

Lorsqu'un ressortissant suisse quitte définitivement l'Inde, les cotisations versées lui sont remboursées ou la rente acquise lui est versée.

WWW

- ✓ [Convention sécurité sociale Suisse-Inde](#)
- ✓ [OFAS / Inde](#)

7.2 Système d'assurances sociales national

Système d'assurances sociales national

Les informations ci-après concernant les assurances sociales étrangères offrent un aperçu global. Elles ne remplacent pas une consultation auprès d'un assureur étranger, qui est seul compétent pour vous renseigner sur le système d'assurance national.

Le système de sécurité sociale indien et ses prestations ne correspondent pas aux attentes que l'on peut avoir en Suisse.

L'affiliation au fonds de pension indien EPF est obligatoire pour tous les employés. Le décès est assuré à hauteur de 5700 francs et la rente de veuve ou d'orphelin est d'environ 25 francs par mois. Le risque d'invalidité n'est pas assuré. Si un employé démissionne, son fonds d'épargne lui sera versé. Les rentes de vieillesse sont très modestes par rapport à la rente AVS suisse.

Les travailleurs indépendants et les personnes sans activité lucrative ne peuvent pas être affiliés auprès de l'EPF.

Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet sur le site de l'Employees' Provident Fund Organisation (EPF).

Si vous avez des questions spécifiques, veuillez contacter votre employeur ou vous adresser à l'Ambassade de Suisse à New Delhi.

WWW

- ✓ [Employees' Provident Fund Organization \(EPF\)](#)
- ✓ [Ministère du travail et de l'emploi](#)
- ✓ [Documents officiels en rapport avec la sécurité sociale](#)

7.3 Assurance maladie et accident

L'Inde n'exige pas d'affiliation obligatoire à une caisse-maladie. Il existe néanmoins dans ce pays de nombreuses caisses-maladie semi-privées et privées qui offrent diverses solutions en matière d'assurance. La plupart des grandes entreprises proposent une solution d'assurance maladie à leurs employés. Votre propre employeur pourra vous renseigner à ce sujet, vous dire avec quelle assurance il collabore éventuellement et comment vous pourrez vous affilier auprès d'elle.

Les travailleurs indépendants et les personnes sans activité lucrative peuvent aussi s'affilier à des caisses-maladie indiennes.

Vous trouverez une liste des caisses-maladie officiellement accréditées sur le site de l'Insurance Regulatory and Development Authority of India.

Les prestations octroyées par les caisses-maladie indiennes n'étant pas comparables à celles des prestataires suisses, il est recommandé de se renseigner sur les assurances proposées par des caisses-maladie internationales.

Il est conseillé, durant votre séjour en Inde, de devenir ou rester membre de la Rega.

WWW

✓ [Insurance Regulatory and Development Authority of India](http://www.ira.gov.in)

Pour les personnes qui ne sont pas assujetti à la convention de sécurité sociale (autres personnes que des travailleurs détachés) il est recommandé de souscrire un contrat d'assurance qui devrait garantir la prise en charge de vos soins médicaux et une prise en charge directe des frais d'hospitalisation avant le départ en Inde.

Il est vivement conseillé d'attendre d'être affilié sans restriction à une compagnie d'assurance internationale avant de résilier votre assurance complémentaire en Suisse.

7.4 AVS/AI suisse

Versement des rentes ordinaires

Les rentes AVS et AI ordinaires (à l'exception de la rente AI d'un quart) peuvent être versées à n'importe quel lieu de domicile. Elles sont versées directement par la CSC, en principe dans la monnaie du pays de domicile. L'ayant droit peut aussi se faire verser sa rente en Suisse sur un compte postal ou bancaire personnel. Attention: les allocations pour impotent et les prestations complémentaires sont versées uniquement aux personnes domiciliées en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 914.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Employé d'une entreprise suisse

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Etudiants

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:

Bénéficiaires d'une rente AVS (1er pilier) et d'une caisse de pension (2ème pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout retard de versement de la rente. Les caisses de pension tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses. Chaque année, la Caisse suisse de compensation (SCS) envoie à tous les bénéficiaires de prestations un formulaire « certificat de vie et d'état civil ». Afin que la rente puisse être versée sans interruption, ce formulaire doit être rempli, dûment certifié par l'autorité locale compétente et retourné dans les 90 jours.

Imposition des rentes versées par les caisses de pension

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre « Impôts »).

7.5 Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) accorde, sous condition, des prestations d'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier temps mobiliser ses propres forces et ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, elle doit s'adresser à des parents ou à des amis pour voir dans quelle mesure ils pourraient lui venir en aide. Elle doit aussi se renseigner sur les aides ou prestations qu'elle pourrait obtenir de l'Etat de résidence.

Ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle peut se tourner vers la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE).

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger ?

Les Suisses de l'étranger sont des ressortissants suisses qui n'ont pas de domicile en Suisse et qui sont inscrits au registre des Suisses de l'étranger. Cette définition et les aides mentionnées ci-dessous découlent de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Bases légales

La section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE) apporte un soutien aux personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et ont besoin d'un appui financier à court terme. Elle n'accorde en principe pas de soutien sur le long terme. Elle estime que les personnes intégrées dans le pays de résidence ont de bonnes chances de retrouver rapidement leur autonomie financière. Lors de l'évaluation générale de la situation, les liens familiaux et le cercle de relations dans l'Etat de résidence ainsi que la pertinence et la possibilité d'un retour en Suisse sont examinés. Si une personne remplit les conditions énoncées ci-dessus (cf. aussi le formulaire « Droits et obligations ») et ne peut pas subvenir à ses besoins par ses propres moyens ou encore grâce à une aide de source privée ou de l'Etat de résidence, elle peut présenter une demande d'aide financière à la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE), par l'intermédiaire de la représentation suisse auprès de laquelle elle est inscrite.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroi ou du refus du montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Doubles-nationaux

Des règles particulières s'appliquent aux personnes possédant une autre nationalité. Bien qu'ils puissent déposer une demande, les doubles-nationaux ne recevront en général aucun soutien si leur nationalité étrangère est prépondérante. Les critères d'évaluation à cet égard sont les liens qu'ils entretiennent avec la Suisse ainsi que les circonstances qui les ont conduits à acquérir la nationalité d'un autre pays.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins. (Cf. le formulaire «Droits et obligations»)

WWW

- ✓ [Aide sociale aux Suisses de l'étranger \(ASE\)](#)
- ✓ [Formulaires de demande](#)

8. Impôts

8.1 Impôts directs et indirects

Les impôts en Inde sont perçus par le Gouvernement central et par les états. On trouve des bureaux de l'administration fiscale indienne dans toutes les grandes villes.

Les personnes domiciliées en Inde payent un impôt sur le revenu progressif qui varie entre 10 à 30 pour cent.

| Income Range (INR) | Rate (%) |
|---------------------|----------|
| Up to 250'000* | Nil |
| 250'001 – 500'000 | 10 |
| 500'001 – 1'000'000 | 20 |
| 1'000'001 and above | 30 |

Avant de conclure un contrat de travail, il est conseillé de se renseigner auprès de l'employeur sur le montant des impôts à prévoir.

Les rentiers, respectivement les personnes à partir d'un certain âge (80 ans) sont dans certains cas imposables à partir d'un revenu de INR 300'000.- ou 500'000.-. Vérifiez absolument votre niveau d'imposition avant votre départ.

Il n'existe pas d'impôt sur la fortune en Inde et la «Wealth Tax» a été supprimée en 2015.

L'imposition sur la propriété de logement varie d'un Etat à l'autre selon l'état de domicile.

La TVA varie selon les Etats et selon les produits entre 4 et 15 %. Une grande réforme fiscale est en cours dans le pays. Une TVA unique devrait être introduite.

8.2 Double imposition

La Suisse et l'Inde ont signé une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu le 15 décembre 1994. Elle a été révisée et est entrée en vigueur le 7 octobre 2011.

Cette convention s'applique aux Suisses de l'étranger résidant en Inde dès lors que ceux-ci continuent de percevoir certains revenus de Suisse tels que des revenus provenant

d'immeubles, des revenus provenant d'une activité rémunérée, une pension, des dividendes et des intérêts. La convention restreint la Suisse, en tant qu'Etat source de ces revenus, dans son droit d'imposition, et/ou oblige l'Inde à imputer les impôts suisses sur les impôts sur le revenu indien.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a publié une liste du montant des taux d'impôt à la source sur les dividendes et les intérêts admis par la Suisse en vertu des conventions de double imposition correspondantes (voir le document intitulé «Dégrèvement des impôts suisses sur les dividendes et intérêts (impôt anticipé suisse)» sous le lien suivant: [Impôts à la source selon CDI - AFC](#)). Cette liste permet de savoir quel formulaire utiliser pour le remboursement de l'impôt anticipé. L'équipe 2 de la Division Remboursement de l'AFC est compétente pour toute question relative au remboursement de l'impôt anticipé sur les dividendes et les intérêts des personnes résidant en Inde.

L'administration fiscale cantonale est compétente pour la collecte (et l'éventuel remboursement) de l'impôt suisse sur les autres revenus. Les personnes qui perçoivent ce type de revenus et résident à l'étranger trouveront des informations précieuses dans la circulaire de l'AFC «Impôt à la source – Circulaires et aperçus des CDI concernant l'impôt à la source», adressée aux administrations fiscales cantonales. Cette circulaire est actualisée chaque année. Elle peut être consultée sous le lien suivant: [Lettres circulaires](#).

WWW

- ✓ [Taxe sur le revenu en Inde](#)
- ✓ [Ministère des Finances](#)
- ✓ [Impôts sur la fortune](#)
- ✓ [TVA \(VAT\)](#)

8.3 Echange d'informations

L'Inde et la Suisse ont signé le 22 novembre 2016 une déclaration commune visant à introduire l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale sur une base réciproque. Pour autant que le Parlement suisse l'approuve, les établissements financiers helvétiques récolteront à partir de 2018 des données sur les comptes de contribuables résidant en Inde. L'Administration fédérale des contributions transmettra, à partir de 2019, chaque année et automatiquement ces informations aux autorités fiscales indiennes. La même procédure s'appliquera dans le sens inverse.

L'EAR concerne entre autres les ressortissants suisses qui ont leur domicile fiscal en Inde et un compte ou un dépôt auprès d'un établissement financier suisse. Les comptes sur lesquels sont

versées des rentes de l'Etat feront également l'objet de l'échange.

WWW

- ✓ [Department of Revenue, Government of India](#)
- ✓ [CDI Convention de double imposition avec l'Inde](#)
- ✓ [SFI > Communiqué de presse relatif à l'EAR avec l'Inde](#)
- ✓ [SFI > Echange automatique de renseignements](#)
- ✓ [SFI > double imposition et assistance administrative](#)

9. Regroupement familial, mariages et partenariats

9.1 Mariages

Obligation d'annonce

Un mariage civil célébré à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être annoncé aux autorités helvétiques de l'état civil.

Processus

Les citoyens suisses annoncent le mariage qu'ils ont contracté à l'étranger à la représentation Suisse à l'étranger. Celle-ci traduit et légalise les documents et les transmet sans frais en Suisse. L'annonce peut exceptionnellement aussi être faite à l'autorité cantonale de surveillance de l'état civil qui envoie les documents, si nécessaire, à la représentation Suisse à l'étranger compétente pour la traduction et la légalisation (contre émoluments).

Prise de contact préalable

Nous vous recommandons de clarifier avant le mariage auprès de la représentation Suisse à l'étranger les formalités à entreprendre afin que le mariage puisse être reconnu le plus

rapidement possible et enregistré dans le registre de l'état civil en Suisse.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, se reporter aux mémentos sur le mariage de l'Office fédéral de la justice ou au pages des ambassades étrangères.

WWW

- ✓ [Mementos de l'Office fédéral de la justice](#)
- ✓ [Représentations Suisses: mariage et partenariat enregistré](#)

9.2 Partenariats

Selon le Code pénal indien (jugement de la Cour suprême du 12/11/2013), les actes à caractère homosexuel sont punissables.

10. Ecoles et éducation

10.1 Système scolaire

L'école est gratuite et obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. Pour des raisons linguistiques et de compatibilité des systèmes d'éducation, les étrangers envoient, de préférence, leurs enfants dans des établissements privés.

WWW

- ✓ [Department of School Education and Literacy](#)

10.2 Ecoles internationales

Ecoles internationales à Delhi et à Mumbai: Voir le détail des cursus sur les sites suivants:

WWW

- ✓ Ecoles allemandes:
www.auslandschulwesen.de
- ✓ Ecoles françaises:
www.scola.education.gouv.fr
- ✓ Council of International Schools:
www.cois.org

10.3 Ecoles suisses

Il n'existe pas d'école suisse en Inde.

WWW

- ✓ Ecoles et projets éducatifs suisses à l'étranger:
www.educationsuisse.ch

10.4 Universités

Dans l'enseignement supérieur, on trouve en Inde différentes catégories d'universités, divers types de collèges et des instituts indiens de technologie (sélectifs). L'année académique commence en été (juillet/août).

WWW

- ✓ [International College & Universities](#)
- ✓ [Department of Higher Education India](#)

Voir aussi le chapitre «[Séjours linguistiques et études](#)».

11. Coût de la vie

11.1 Salaires

Selon la banque mondiale, le revenu annuel par habitant s'élevait en 2013 à US\$ 1'570.-.

11.2 Coût du logement

Les prix dépendent du quartier d'habitation et de la grandeur du logement. Le prix des logements est cependant très élevé dans les grandes villes, en particulier à New Delhi et à Mumbai.

Il faut compter à Mumbai avec un loyer de INR 300'000 pour un appartement de 3 chambres à coucher (400'000 pour 4).

11.3 Coût de la vie

Une grande attention doit être portée au calcul d'un budget personnel lors de la préparation d'une émigration. Vous trouvez sur internet diverses sources d'information concernant les frais quotidiens et les dépenses. Le budget est cependant variable en fonction du standing de vie et lieu d'habitation. Dans un pays immense comme l'Inde, le coût de la vie varie fortement

d'une partie à l'autre du pays et également d'une ville à l'autre.

Il est recommandé de visiter le pays avant d'y émigrer et d'obtenir sur place le maximum d'informations sur les prix et les dépenses à prévoir.

WWW

- ✓ [UBS > Prix et salaires](#)
- ✓ [Banque mondiale: indice des prix à la consommation](#)
- ✓ [Office fédéral de la statistique – Indices des niveaux de prix en comparaison internationale > Page d'accueil de l'OCDE](#)

Recommandation

Etablissez un budget personnel en vous fondant sur des informations en la matière recueillies auprès de futurs collègues et en voyageant préalablement dans le pays.

12. Logement et transports

12.1 Logement

La recherche d'un logement en ville n'est pas aisée. Le marché immobilier est difficile, les agents durs en affaires. De nombreuses habitations ne sont pas adéquates pour des étrangers. Il est recommandé de chercher un appartement sur place et non depuis l'étranger. Lors de la recherche d'un bien, il faut prêter une attention particulière aux conduites électriques et à la tuyauterie. Une maison devrait posséder un réservoir d'eau suffisant pour pallier les pannes de distribution d'eau. Les clauses du contrat de location sont à étudier scrupuleusement.

Location

Lors d'une location via une agence, la moitié de la commission est payable par le propriétaire et une moitié par le locataire. Une avance de 6 à 12 loyers mensuels est la règle. Il est vivement conseillé d'avoir une assurance-ménage et responsabilité civile contre le vol et les dégâts d'eau couvrant la valeur de ses propres effets.

Achat

L'achat de terrain et de biens immobiliers est réservé aux personnes de nationalité indienne.

Tension du réseau électrique et prise

Courant alternatif 220 V / 50 Hz (comme en Suisse) avec des variations de courant très fréquentes.

WWW

- ✓ [Prises électriques dans le monde](#)

Poids et mesures

Officiellement, le système métrique (similaire à la Suisse). Certaines mesures anglaises sont cependant couramment utilisées pour les longueurs et les distances.

Deux unités de compte sont spécifiques à l'Inde:

- 1 lakh = 100'000
- 1 crore = 10'000'000

12.2 Transports

Les transports publics se composent en Inde principalement de rickshaws, de taxis et de bus. Ils ne correspondent pas au standard européen et ne sont pas appropriés pour les femmes (sécurité).

Route

La qualité du réseau routier indien n'est pas comparable avec le niveau en Europe. A peine plus de la moitié des routes sont goudronnées.

En Inde, on conduit à gauche (volant à droite).

Il est recommandé de ne pas conduire de nuit et si possible de prendre recours à un chauffeur.

Rail

L'Inde dispose du deuxième réseau ferré au monde. La compagnie publique Indian Railways assure le 20 % du trafic passager et plus du 40 % du transport de marchandises. Le réseau est cependant très vétuste. Les chemins de fer sont lents et les accidents nombreux.

Avion

En raison de l'immensité du pays, l'avion est un bon moyen de locomotion pour les longues distances.

Reconnaissance du permis de conduire

Un permis de conduire indien est obligatoire. Il est accordé sans examen sur présentation d'un permis de conduire étranger. Le dernier n'est valable que pendant 6 mois.

WWW

- ✓ [Transport Department Dehli](#)
- ✓ [Infos TCS sur l'Inde](#)

Assurance

Une assurance responsabilité civile indienne est obligatoire. Il est conseillé de conclure également une assurance en Suisse, la couverture de l'assurance indienne étant souvent insuffisante. L'attestation de l'assureur précédent doit être traduite en anglais.

13. Culture et communication

13.1 Vie culturelle

De nombreuses possibilités sont offertes de connaître la culture indienne. La plupart des manifestations ne sont cependant qu'en hindi. L'industrie cinématographique indienne – «Bollywood» – est une des plus prolifiques au monde. La culture occidentale est offerte principalement dans les centres culturels étrangers.

Religion

Par la Constitution, l'Inde est une république laïque qui interdit la discrimination fondée sur la religion. 80% de la population indienne pratique l'hindouisme. Les musulmans représentent environ 15%, les chrétiens et les Sikhs chacun environ 2% de la population.

Radio, TV, presse

Plusieurs quotidiens et hebdomadaires sont édités en langue anglaise. On trouve des magazines étrangers à New Delhi et Mumbai, des journaux suisses à Delhi seulement.

Par câble ou antenne satellite, on peut recevoir de nombreuses chaînes indiennes mais aussi étrangères (BBC, TV5, Deutsche Welle).

Certaines radios locales donnent des nouvelles en anglais plusieurs fois par jour. Les radios internet fonctionnent sans problème.

WWW

- ✓ [Médias/Journaux Suisses \(en français\)](#)
- ✓ [Liste de journaux indiens](#)

14. Sécurité

14.1 Risques naturels

L'Inde, en particulier le nord du pays, est situé dans une zone sismique. De fortes précipitations, en particulier dans le nord du pays, peuvent se produire pendant la mousson (juin - septembre). Ces pluies peuvent entraîner des inondations, des glissements de terrain, des éboulements et des avalanches de boue et causer des dommages aux infrastructures. La côte orientale est régulièrement balayée par de violents cyclones.

Nous vous recommandons de tenir compte des prévisions du «National Disaster Management», et, d'une manière plus générale, de vous conformer aux instructions et avertissements des autorités locales, par exemple aux ordres d'évacuation ou aux barrages mis en place à proximité des volcans actifs. Les côtes sont régulièrement frappées par des ouragans, particulièrement la côte est.

WWW

- ✓ [Organisation météorologique mondiale](#)

En cas de crise ou de catastrophe naturelle

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, mettez-vous en liaison avec la représentation suisse la plus proche (ambassade, consulat).

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)

Recommandation

Assurez-vous avant votre séjour que les services médicaux sont couverts par votre assurance maladie (voir «Prévoyances et assurances») et pensez à l'assurance voyage et autres assurances.

14.2 Divers

Lisez les conseils aux voyageurs du DFAE, ils sont continuellement mis à jour!

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs du DFAE](#)
- ✓ [Consulat général de Suisse à Mumbai \(Services consulaires\)](#)
- ✓ [National Disaster Management](#)

14.3 Téléphones et numéros d'urgence

Police: 100
Pompiers: 101
Ambulance: 102

Médecin de confiance à Delhi:

Privat Hospital

Dr. Kalyan Sachdev

DLF Phase-II, M.G. Road, Gurgaon 122002

24/7 Emergency Tel. No: +91 12 4468 8444

Monsieur Sachdev parle l'allemand.

Avocat de confiance

Mr. Ravi Nath

Rajinder Narain & Co.

Maulseri House, 7, Kapashera Estate

New Delhi – 110037

Tel: +91 12 4122 5000 oder +91 12 2506 5000

Fax: +91 12 4122 5001

Veillez prendre note que les services des avocats et médecins de confiance de l'Ambassade sont payants et que l'Ambassade décline toute responsabilité quant aux services offerts.

Dans le «[répertoire des experts](#)» vous trouverez également des adresses d'avocats et de diverses compagnies utiles en Inde.

15. Suisses et Suissesses

15.1 Protection consulaire et protection diplomatique

Protection consulaire

La protection consulaire est une forme particulière de défense des intérêts que les représentations à l'étranger assurent en faveur des ressortissants suisses. En vertu de la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger LSETr (RS 195.1), les représentations diplomatiques et consulaires peuvent aider les ressortissants suisses qui ne sont pas en mesure ou qui ne peuvent raisonnablement pas être tenus d'assumer seuls, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. Ainsi, les personnes concernées doivent, selon le principe de la responsabilité individuelle, rechercher en premier lieu, et dans la mesure du possible de manière autonome, les interlocuteurs et les aides disponibles sur place: police, ambulances, centres médicaux, institutions financières, assurances, etc. La protection consulaire, c'est-à-dire la prestation d'aide de la part du DFAE, n'intervient qu'à partir du moment où les personnes concernées ont fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'elles pour remédier à une situation de détresse en s'organisant et en se procurant les moyens financiers nécessaires. Nul ne peut revendiquer un droit aux prestations d'aide de la Confédération.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ [Guide pratique - Emigration](#)
- ✓ [Protection consulaire: assistance à l'étranger](#)
- ✓ [Protection diplomatique et protection consulaire](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

Helpline DFAE



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires 24h/24h!

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365

Tél. depuis l'étranger: +41 800 24-7-365

E-mail: helpline@eda.admin.ch

Skype: [helpline-eda](#) (gratuit de l'étranger)

WWW

- ✓ [Formulaire Helpline DFAE](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

15.2 Droits politiques

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Même lorsqu'ils résident à l'étranger, les ressortissants suisses peuvent exercer leur droit de vote : ils peuvent prendre une part active ou passive aux initiatives populaires, aux demandes de référendum, aux votations et aux élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats sont réglées au niveau cantonal). Ils doivent pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger et s'être enregistrés auprès de l'ambassade ou du consulat compétent comme Suisses de l'étranger ayant le droit de vote. Toute personne inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile reçoit par courrier le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La « Revue Suisse », le magazine des Suisses de l'étranger, annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir. Les ressortissants helvétiques peuvent également consulter le site Internet www.ch.ch/votations.

WWW

- ✓ www.ch.ch/votations

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription: Suisses et doubles-nationaux

Les doubles nationaux peuvent également exercer leur droit de vote en Suisse. Dans certains Etats qui ne reconnaissent pas la double nationalité, leur deuxième nationalité pourrait néanmoins être remise en cause.

Plus d'informations

WWW

- ✓ [Droit de vote et d'élection](#)

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Page d'accueil du DFAE](#)

15.3 Organisations

Sociétés suisses

WWW

- ✓ [Clubs suisses à l'étranger](#)

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est composée du Conseil des Suisses de l'étranger et du secrétariat, qui offre une vaste palette de prestations à l'intention des Suisses de l'étranger: conseil et assistance pour l'émigration, le séjour à l'étranger et le retour en Suisse; publication de la «Revue Suisse», distribuée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger enregistrés; organisation du congrès annuel des Suisses de l'étranger; assistance aux jeunes Suisses de l'étranger (camps, séjours en famille d'accueil, échanges) et droits politiques.

WWW

- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)

SwissCommunity.org

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville !
- Découvrez la Suisse

WWW

- ✓ [SwissCommunity.org](#)

Contact

- ✉ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
- ☎ +41 800 24-7-365
- ✉ helpline@eda.admin.ch
- 🌐 www.swissemigration.ch